



**AIDE A LA PRESENTATION
DES BUDGETS PREVISIONNELS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
A L'APPUI DES
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

● **L'EXIGENCE ADMINISTRATIVE DE RESPECTER LE PLAN COMPTABLE**

- Le plan comptable établit un système de classement des charges et produits selon des normes qui permettent les analyses économiques et fiscales des comptes de résultats et des budgets prévisionnels.
- Il s'agit donc d'une forme de présentation des comptes qui diffère de celle communément utilisée par les associations et qui répond, en l'occurrence à la seule exigence administrative

● **LE BUDGET PREVISIONNEL**

- Le budget prévisionnel se doit d'être le reflet le plus exact possible de l'évaluation des charges et produits permettant de mettre en œuvre l'activité et les projets de l'association pour la période à venir.
- Il répond aux normes suivantes :
 - Couvre un exercice de 12 mois (année civile ou scolaire) inscrire obligatoirement les dates de début et de fin d'exercice.
 - Présente les comptes de classe 6 et 7 uniquement (charges et produits)
 - Est **TOUJOURS EQUILIBRE**
- Il doit, par ailleurs, faire apparaître les montants **SOLLICITES** des subventions

Les tableaux ci-dessous sont destinés à vous aider à établir votre budget prévisionnel à l'intérieur des comptes de la classe 6 : COMPTES DE CHARGES
Et ceux de la classe 7 : COMPTES DE PRODUITS.

Pour renseigner le budget prévisionnel de l'association

Inscrire obligatoirement les dates de début et de fin d'exercice.

1 / CHARGES

CHARGES	Exemple de correspondance
60 - Achat	
Achats d'études et de prestations de services	Licences reversées (fédérations, ligue) stage
Achats non stockés de matières et de fournitures	Carburant véhicule
Fournitures non stockables (eau, énergie)	Eau, électricité, gaz
Fourniture d'entretien et de petit équipement	Produits d'entretien des locaux, tous petit mobilier (ex : lampe, fauteuils, présentoirs, etc...) double de clés, cadenas, etc... Petit matériel sportif
Autres fournitures	Fournitures administratives et petit équipement administratif
61 - Services extérieurs	
Sous traitance générale	
Locations	Loyers des locaux, location de salles, locations de véhicules etc... Charges de copropriété
Entretien et réparation	Maintenance copieur, entretien des locaux (frais d'artisan) réparation matériel informatique etc...
Assurance	Assurances du local, des bénévoles, de l'association
Documentation	Achat de livres, de revues, CD de formation, ouvrages spécifiques à la discipline etc...
Divers	Frais d'assemblée générale, frais de colloques, entrées salons etc... Engagement aux compétitions etc...
62 - Autres services extérieurs	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	Factures des travailleurs indépendants, mise à disposition de personnel, honoraires comptables etc...
Publicité, publication	Frais de site internet, frais d'imprimeurs (affiches, plaquettes, revues) etc... Cadeaux etc...
Déplacements, missions	Frais de déplacements, remboursement de frais kilométrique, péages, parking, hôtel, restaurant, pot, réceptions, etc...
Frais postaux et de télécommunications	Téléphone et affranchissement
Services bancaires, autres	Fournitures chéquiers, frais de gestion de compte, frais de virement, frais d'accès internet, cotisation CB
63 - Impôts et taxes	
Impôts et taxes sur rémunération,	Participation de l'employeur à la formation professionnelle continue
Autres impôts et taxes	Taxe d'habitation, taxes foncières, redevance TV etc...
64- Charges de personnel	
Rémunération des personnels,	
Charges sociales,	Urssaf, mutuelle, Caisses de retraite et de prévoyance
Autres charges de personnel	Médecine du travail
65- Autres charges de gestion courante	
66- Charges financières	Agios, intérêts des emprunts
67- Charges exceptionnelles	Charges sur exercices
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	Toutes les dotations aux amortissements de l'année sur toutes immobilisations confondues
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	
86- Emplois des contributions volontaires en nature	Ce total doit être égal à la somme indiquée en compte 87 des produits
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	Estimation du coût des équipements sportifs mis à disposition ou autres prestations ...
Personnel bénévole *	Estimation du coût du service rendu par les bénévoles
TOTAL DES CHARGES	

Pour renseigner le budget prévisionnel de l'association

2 / PRODUITS

PRODUITS	Exemples de correspondances
70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestation de services	Cours, stages, séances, droit d'inscription, entrées, formation, location de matériel, etc..
Vente de marchandises	Revente de matériel sportif neuf ou d'occasion, revente de tee shirt, de manuel etc...
Produits des activités annexes	Revenus des manifestations, loteries, bal, buvette, Participation des membres aux dépenses etc... Mise à disposition du personnel facturée etc...
74- Subventions d'exploitation	
Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
- DDCS CNDS ANS	direction départementale de la cohésion sociale
Région(s):	
-	Conseil régional Rhône-Alpes
-	
Département(s):	
-	Département
Commune(s):	
-	Nom de la (ou les) commune qui attribue une subvention municipale
-	
Organismes sociaux (à détailler):	
-	
-	
Fonds européens	
ASP	Aides apportés par l'état pour les emplois, ...
Autres recettes (précisez)	Subventions des fédérations, ligues, comités, sponsors privés...
- ANS Fédération	PST fédération
75 - Autres produits de gestion courante	
Dont cotisations	Cotisations, adhésions et/ou licences...
76 - Produits financiers	Intérêts des comptes épargne
77 - Produits exceptionnels	Dons, produits sur exercice antérieurs, recettes non prévues et non renouvelables...
78 – Reprises sur amortissements et provisions	
79 - Tansfert de charges	
TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
87 - Contributions volontaires en nature	Ce total doit être égal à la somme indiquée en compte 86 des charges
Bénévolat	Estimation du coût du service rendu par les bénévoles
Prestations en nature	Estimation du coût des équipements sportifs mis à disposition ou autres prestations ...
Dons en nature	
TOTAL DES PRODUITS	

- Personnel bénévole : valorisation des heures d'activité à 9 €/ heure
+ sommes liées à des déplacements faisant l'objet d'un CERFA pour réduction fiscale.